



VILLE DE LARUSCADE

NOTE DE PRESENTATION : Espace public de jeux extérieurs- scolaire et adultes

PRÉAMBULE:

La commune de Laruscade a décidé d'équiper la plaine des Sports d'aménagements ludiques de jeux correspondant aux tranches d'âge des enfants de notre Ecole publique, globalement de 3 à 11 ans (Fig 1). En complément, des installations pour les catégories d'âges supérieures seront implantés sur un autre espace sous la forme d'agrès de rue (Fig 2) appelés également par les Anglo-saxons « Street workout »



Fig 1



Fig 2

Nous devons considérer la place de jeux comme un espace extérieur aménagé spécialement pour le jeu des enfants et accessible en tout temps à tout public. A ce jour seuls les préaux d'école et le pôle maternelle disposent de jeux surveillés. Il s'agit donc de mettre à disposition de la population des équipements complémentaires et solidement implantés en toute sécurité sur des surfaces constituées d'agrégats normalisés. Les places de jeux sont aussi des espaces publics qui doivent faciliter des fonctions, notamment sociales et urbaines.

Dans le cadre de l'aménagement d'équipement des espaces extérieurs de jeux pour enfants de la commune, Monsieur le Maire indique qu'un choix financier conséquent en proportion de la demande et du nombre d'enfants, doit être fixé, afin d'établir des dossiers d'aides, pour acquérir un ensemble d'installations correspondant aux tranches d'âges souhaités (2-3 ans à 11 ans) qui vise les enfants des écoles élémentaire et maternelle. Il est précisé que la commission a convoqué un fabricant, le plus représentatif dans la région, pour valider dans un premier temps un ensemble de propositions, afin de présenter des dossiers de financement avant le 30 Juin 2018 auprès du Conseil Départemental et de la caisse d'allocation familiale. Il est ajouté que le cadre des plans de financements des équipements sportifs de proximité, cette opération d'aménagement d'une aire de jeux intégrée à la plaine des sports est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

Ce projet met en œuvre de différentes structures à savoir :

- ☒ Des tours ou maisonnettes pouvant être reliées entre elles par un ou des ponts, Des structures à grimper (Murs d'escalade, filets), Des toboggans et balançoires,
- ☒ Des panneaux d'information, des surfaces amortissantes, et en complément
- ☒ des agrès pour les adolescents et adultes

Les jeux devront être conçus suivant les nouvelles normes européennes EN 1176 version 2008 qui spécifient les exigences de sécurité générale applicables aux équipements et sols d'aires de jeux publiques, NF-EN 15312 concernant les équipements sportifs en accès libre et au décret n°94-699 du 10 août 1994 fixant les exigences de sécurité relatives aux équipements d'aires collectives de jeux.

Le Maire
Jean Paul LABEYRIE